

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09/09/2008
Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général
Haut-Rhin

Communication
à la Commission Permanente

N° 2008-94-9
Séance du vendredi 5 septembre 2008

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 05 DECEMBRE 2007 RELATIVE A
L'ORGANISATION REGIONALE DE CONCERTATION SUR L'ADOPTION**

La Commission Permanente du Conseil Général,

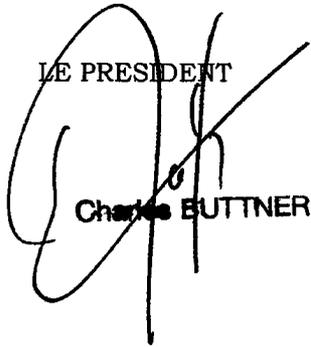
- VU L'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2001/III-403 du 15 juin 2001 relative à l'adhésion du Département du Haut-Rhin à l'O.R.C.A,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007-4è/64 du 13 juillet 2007 approuvant la convention de partenariat 2007-2009,
- VU la délibération du Conseil Général n°2008/I-4è/02 du 14 décembre 2007 adoptant le budget primitif 2008,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à signer l'avenant n°1 à la convention du 5 décembre 2007 relative à O.R.C.A,
- ❖ Accorde pour l'année 2008 une subvention de 14 916 €,
- ❖ Précise que la dépense correspondante d'un montant de 14 916 € sera prélevée sur l'enveloppe n°74619, section F, chapitre 65, nature 6568, fonction 51.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT


Charles BUTTNER